Anatoli
De l'Adriatique à la Caspienne. Territoires, Politique, Sociétés

4 | 2013
Géopolitique des civilisations. Huntington, 20 ans après

Religions et frontières

Jean Gottmann

Traducteur : Michel Bruneau

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/anatoli/480
DOI : 10.4000/anatoli.480
ISSN : 2498-0730

Éditeur
CNRS Éditions

Édition imprimée
Date de publication : 1 octobre 2013
Pagination : 249-267
ISBN : 978-2-271-07897-1
ISSN : 2111-4064

Référence électronique
Jean Gottmann, « Religions et frontières », *Anatoli* [En ligne], 4 | 2013, mis en ligne le 01 août 2016, consulté le 15 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/anatoli/480

Tous droits réservés

Religions et frontières*

Jean Gottmann
(traduit de l'anglais par Michel Bruneau)

La religion est certainement un caractère de l'humanité qui est général, mais c'est une de ses caractéristiques les moins uniformes. Bien que les croyances religieuses de toutes sortes soient le fait de presque chaque individu, ces croyances varient beaucoup à la surface du globe. Chaque religion aspire à l'universalisme, il n'en demeure pas moins que la religion demeure l'un des principaux facteurs de division des populations d'un point de vue aussi bien politique que social. Très tôt dans l'Europe chrétienne, chaque évêque ou métropolite eut une définition territoriale de l'extension de son autorité ; et les évêchés ont contribué à délimiter des régions qui ont duré. Des liens étroits entre l'Église et l'État ont été historiquement reconnus, depuis longtemps, dans une grande partie du monde. Chaque religion et chaque État ont eu différentes façons de les associer ou de les dissocier. Mais les croyances et les organisations religieuses ont été parmi les forces qui ont servi à délimiter les communautés politiques, donc à établir et à modifier les frontières, à fragmenter l'espace géographique. Le rôle politique de la religion connaît aujourd'hui une nouvelle vigueur. Les bénéfices des révolutions technologique et positiviste n'ont pas satisfait beaucoup de monde. Les individus retournent à leur héritage moral, à la recherche de valeurs spirituelles. Un examen historique et géographique s'impose.

La religion comme source d'unité et de division

L'histoire tumultueuse des religions et la carte instable de leur répartition géographique sont l'objet d'une vaste littérature. Ces études sont d'autant plus complexes et étendues que l'histoire et la géographie des religions sont

* Cet article, inédit en français, a sans doute été rédigé entre 1987 et 1994, date de la disparition de Jean Gottmann. Il a été traduit, à partir d'un document dactylographié, pour le dossier de ce numéro d'Anatoli.

liées à de nombreux débats théologiques. Pratiquement aucune religion organisée n'a pu longtemps éviter d'être divisée par des conflits internes dus à des désaccords théologiques ; cela a entraîné la naissance et le développement de nouvelles sectes et églises, l'apparition d'hérésies, la modification éventuelle de l'ancienne carte et des frontières politiques existantes.

L'histoire européenne a longtemps enseigné que l'Europe médiévale a connu une unité réelle en raison de l'extension du christianisme à l'ensemble de son espace. Il est vrai que l'Europe pouvait être différenciée politiquement de l'Asie et de l'Afrique aux IXe et Xe siècles parce qu'elle était chrétienne. Les espaces voisins, situés en dehors du continent européen, étaient, en revanche, principalement musulmans et l'Extrême Orient était dominé par d'autres croyances. S'il y avait une grande unité due à la religion en Europe, ce n'était pas l'Europe telle qu'elle fut par la suite délimitée par la géographie : par exemple, une grande partie de l'Espagne était sous domination maure, musulmane ; les nomades de la steppe ukrainienne n'étaient pas encore chrétiens. De nouveaux clivages sont apparus, dès que le christianisme s'est étendu vers l'Est ; des schismes ont séparé de plus en plus les Églises orientales qui ont suivi Byzance et adopté la tradition grecque de l'Église catholique romaine, de tradition latine, en Occident.

D'autres schismes sont apparus au Moyen-Orient, instrumentalisés au moment de la naissance de l'islam. L'expansion très large des Arabes suscita de nouvelles partitions au sein de l'islam, les unes politiques les autres théologiques. La religion a rarement un pouvoir unificateur de masse durable. Elle a un pouvoir spirituel donc moral ; elle établit des règles et des principes qui s'appliquent à la vie de famille et pour séparer le vrai du faux. Le clergé était habituellement chargé de l'éducation. Mais la société évolue dans le temps et le questionnement des règles établies et des lois suscite des dissensions et défie les autorités religieuses ; l'évolution sociale ébranle la structure politique étroitement associée à l'église locale. Plus le lien entre l'État et l'Église est étroit plus la religion apparaît comme un facteur d'unification, mais seulement jusqu'à ce que le changement social suscite un débat qui peut conduire à de nouveaux clivages, que celui-ci soit causé par des facteurs internes ou externes. La Renaissance a été suivie par la Réforme. Le XVIIIe siècle européen des Lumières a été à l'origine de mouvements révolutionnaires autour du monde. Une religion peut unir ou diviser un peuple en fonction des circonstances historiques.

La religion peut être, même théologiquement, une cause de division plus ou moins grande, selon le degré de tolérance qu'elle permet ou d'exclusivité qu'elle impose. C'est peut-être sa particularité la plus difficile à comprendre. Qu'est-ce qui fait que les croyances sont plus ou moins tolérantes ou qu'elles

posent un défi plus ou moins à l'ordre établi ? Je ne pense pas que ces questions aient reçu une réponse satisfaisante. Une série d'observations peuvent relier les attitudes religieuses à une tradition locale ou régionale profondément enracinée. La tradition pourrait-elle simplement exprimer une culture locale ancienne ? Pourrait-elle être enracinée dans quelque caractéristique du milieu physique ?

L'islam s'est répandu au VII^e siècle avec une étonnante rapidité et irrésistibilité à l'Ouest comme à l'Est à partir de l'espace désertique peu peuplé de la péninsule arabique. La plus grande partie du vaste domaine qui tomba rapidement sous la domination islamique a un climat aride et consiste en une immense zone de terres désertiques ou subdésertiques qui s'étirent à travers l'Asie et l'Afrique, des rivages atlantiques du Sahara aux rivages de l'Inde et du Pacifique. Cependant, ni l'Indonésie, ni la péninsule malaise ne pourraient être classées parmi les terres arides, pas plus que le Bangladesh ou le Zanzibar. Ces terres peuvent bien sûr être considérées comme périphériques dans le domaine islamique. Néanmoins l'Hégire survint au moment où les structures sociales, héritées des périodes hellénistique et romaine, étaient ébranlées, c'est-à-dire au cours de la première expansion du christianisme, lorsque celui-ci n'avait pas encore consolidé ses structures temporelles, ni même spirituelles, à un moment où les sectes et les schismes se multipliaient. La communauté et l'organisation régionale apparaissaient bouleversées, la société divisée, instable, corrompue. Il est certain que même un empire comme l'Iran a pu être facilement ébranlé par l'attaque des Arabes, en raison du fait – comme l'a bien montré le travail de Roman Ghirshman – qu'il se sentait intérieurement pourri et prêt pour la réforme radicale qu'apportait l'Islam. La nouvelle religion montra une énorme capacité d'unification.

Le caractère aride de la plus grande partie du territoire a pu offrir des conditions favorables à une certaine unification : l'habitat stable était concentré dans des villes commerçantes actives et dans quelques vallées fluviales. Après avoir connu la relative stabilité politique et le système commercial de grande envergure des périodes hellénistique et romaine – comme l'a bien montré l'historien Rostovtzef, le peuple des villes et des vallées était heureux d'accueillir un nouveau pouvoir, rétablissant une stabilité sur un vaste territoire réunifié et offrant une foi basée sur un seul texte. La vie communautaire pouvait reprendre sous un tel régime, et le commerce pouvait de nouveau fleurir sur terre et sur mer. Les Arabes savaient également apporter la sécurité dans des pays où devaient cohabiter des populations sédentaires et nomades. Des îlots de résistance persistèrent en plusieurs points, surtout dans des régions montagneuses aux traditions différentes, telles que les Berbères des chaînes de l'Atlas en Afrique du Nord. Cependant la résistance majeure qui tint en

échec l'expansion islamique se trouva dans les terres déjà bien christianisées d'Europe ou bien encore dans des sociétés asiatiques qui ne souffraient pas de désagrégation interne, c'est-à-dire dans l'empire byzantin, jusqu'à ce qu'il succombe plus tard à l'invasion turque, ou bien dans la France carolingienne.

Un processus évolutif s'est développé à l'intérieur de l'immense zone couverte par la poussée initiale des conquêtes arabes. Ce fut une démonstration étonnante du pouvoir unificateur de la nouvelle religion ; mais cette unification ne se produisit que là où elle trouva un terrain favorable à la rénovation et à l'ordre qu'il offrait. Dès que le nouvel empire fut établi, les difficultés pour maintenir les communications sur de si longues distances ainsi que la diversité et les fortes survivances des traditions, cultures et intérêts régionaux provoquèrent de nouvelles subdivisions de son aire. Une compartimentation interne se mit en place, formant une sorte de structure politico-féodale, mais des autorités spirituelles différentes et quelque peu rivales se mirent bien vite en place.

Il est certain que le califat a été conçu à l'origine pour être unique : comment pourrait-il y avoir plus d'un chef des croyants ? Mais les distances et la diversité géographique ont imposé l'existence de deux califes, tant pour des raisons historiques que spatiales : l'un à Cordoue à la tête de l'islam occidental, l'autre à Bagdad à la tête du beaucoup plus vaste islam oriental. L'unité religieuse n'a pas vraiment résisté à la différenciation géographique. En 800, Charlemagne, empereur de l'Occident, a pu négocier un traité d'amitié avec le calife Haroun al Rachid à Bagdad alors qu'il faisait la guerre en Espagne aux troupes du calife de Cordoue. L'unité politique des musulmans a été peu à peu brisée par une sorte de féodalisme qui leur était propre, qui laissait place à une multitude de régions dirigées par des sultans, khans, beys, etc. Des schismes locaux ont suscité de nouvelles sectes au sein de l'islam et une fracture majeure s'est installée entre sunnites et chiites.

Cependant, il convient tout particulièrement de noter ici que les frontières n'étaient pas toujours clairement dessinées entre les territoires, dès lors que leurs habitants donnaient leur allégeance à un souverain ou à un autre. Une telle attitude pouvait ne pas être rare même chez les chrétiens au cours du haut Moyen Âge et pendant la formation du féodalisme ; mais en Europe les royaumes s'étaient constitués avec des frontières linéaires jalousement délimitées. La question des frontières est liée à celle de la souveraineté et à celle de l'État, État qui pouvait très bien avoir été ignoré par la jurisprudence islamique. Ce qui comptait dans l'Islam c'était le peuple, l'*Umma*, la collectivité des croyants, un concept qui a pu être hérité des Hébreux et de l'Ancien Testament. Le seul véritable souverain permanent était Dieu : le croyant lui appartenait dès qu'il avait donné la preuve acceptée de sa foi ; et dès qu'il

appartenait à Dieu, la loi islamique lui était appliquée. Son lieu de vie et l'autorité sous laquelle était placé le lieu de sa résidence, étaient secondaires, puisqu'il était sous l'autorité et la protection de l'islam. Il y avait donc la possibilité d'une double allégeance, bien qu'une allégeance à une autorité qui n'était pas musulmane était manifestement secondaire et en quelque sorte transitoire aux yeux des autorités islamiques.

Ce qui semble se dégager d'un examen du droit islamique, du comportement politique et de l'histoire, suggère que l'attitude générale face aux questions territoriales est substantiellement différente de ce qui est habituel dans l'Occident chrétien. Un géographe humain n'est d'aucun secours sur la question de savoir dans quelle mesure les conditions naturelles ont influencé fondamentalement ces différentes attitudes. La religion chrétienne est apparue en Judée et en Galilée à une époque où les rivages de la Méditerranée étaient sous domination romaine et sous une influence profonde de la philosophie grecque. La culture gréco-romaine était fondée sur des terres bien aménagées et exprimait une sensibilité très forte au droit de propriété et à la question du lieu. La chrétienté a mieux réussi à l'Ouest, en Méditerranée et Europe de l'Ouest d'abord, dans des pays très influencés par le droit romain qui mettait l'accent sur la propriété terrienne. La souveraineté territoriale et le souci de frontières bien définies ont trouvé leur origine dans l'Europe chrétienne et sont restés des notions que les Occidentaux appliquent et étudient dans le monde entier. Elles ont pu être beaucoup plus vagues avant l'expansion arabe, ce qui a rendu nécessaire, dans la zone de contact entre pouvoirs musulmans et chrétiens, l'établissement de frontières linéaires pour limiter les interférences et maintenir la paix.

Cette longue frontière divisant le bassin méditerranéen a été en quelque sorte la première version d'un « rideau de fer » : les chrétiens n'étaient pas les bienvenus en terres arabes, pas plus que ne l'étaient les musulmans en terres chrétiennes. Dans ces dernières, l'accent était mis sur la possession de la terre qui conduisit à la constitution de royaumes et de dynasties, dessinant des frontières et partageant le territoire. Dans la tradition romaine il y avait une frontière moins bien définie, avec des marches avançant autant que possible en régions « barbares », moins civilisées. Ainsi l'Autriche était une marche orientale du Saint Empire romain germanique mordant sur l'Orient slave, christianisé tardivement (en 988 dans le cas de la Russie), ayant manifesté sa préférence pour une adhésion à l'Église byzantine plutôt qu'à celle de Rome.

Les principales frontières d'Europe ont été dessinées très tôt en fonction de considérations tant religieuses que politiques et territoriales. Dans le monde musulman, le droit était moins concerné par l'occupation et la colonisation individuelles des terres. Dans la zone axiale de terres arides, avec des

populations nomades se répartissant autour de villes densément peuplées et sur des rubans de vallées ou de piémonts cultivés, l'approche de la propriété terrienne et de l'organisation du territoire était plus fluctuante. Les droits sur l'eau étaient importants mais c'était une affaire communautaire. Les noyaux centraux étaient les piliers de la stabilité ; l'organisation des périphéries, des subdivisions de l'Empire pouvait être laissée vague. La reconnaissance de la suprématie à la fois spirituelle et temporelle du Calife suffisait, elle éliminait toute préoccupation concernant les relations entre l'Église et l'État. L'essentiel du système résidait dans *l'Umma*, la communauté des croyants. De petits groupes d'hérétiques aux croyances différentes étaient tolérés dans des ghettos, à l'exception des chrétiens car ils appartenaient à une autre foi, très répandue et puissante qui entrait en compétition avec l'islam et représentait pour cette religion une menace dans sa totalité.

À partir de ces racines, qui peuvent avoir eu quelque base écologique, s'est élevée une frontière religieuse et une division entre zones géographiques ayant différents systèmes juridiques. Quand les croisades ont tenté une intrusion, en essayant de s'emparer de la Terre Sainte et de la christianiser, l'opposition s'est accentuée. Les Arabes n'auraient pas accepté un royaume chrétien à Jérusalem. Les Croisés échouèrent. Mais la situation était plus compliquée quelques siècles plus tard à l'ère de la colonisation européenne des mondes nouvellement découverts. L'empire ottoman, dirigé par le Calife qui siégeait alors à Constantinople, résista le plus longtemps.

L'expérience des Français en Afrique du Nord, à compter de 1830, quand ils s'emparèrent d'Alger et commencèrent la conquête de ce qu'est aujourd'hui l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, mérite d'être mentionnée. Ces terres s'étendent entre la Méditerranée au Nord et le vaste désert du Sahara au Sud, entre Tunis, héritière de Carthage à l'Est, et le royaume marocain, ouvert sur l'Atlantique à l'Ouest, lui-même héritier du grand empire maure qui a détenu une grande partie de l'Espagne et de petites parties de la France au Moyen Âge. Ce fut de tous temps un espace difficile à prendre en compte par les puissances européennes. La ville de Rome avait été menacée à plusieurs reprises par Carthage, et après que celle-ci fut définitivement vaincue à la fin des guerres puniques, la domination romaine était défiée par les montagnards Berbères et Numides. L'expansion arabe s'est longtemps confrontée aux Berbères, à l'intérieur des terres ; un mélange curieux de peuples, souvent appelés « Barbaresques » dans les villes côtières comme Alger, Oran, Tanger, Baune, Tunis… défiaient les autres flottes et les navires de commerce dans les mers au large de l'Europe ; ils lançaient même des raids contre les côtes méridionales de l'Angleterre, jusqu'au début du XVII^e^ siècle. Les Français nourrissaient depuis longtemps un intérêt pour ces terres. Leur roi Louis IX, un grand

croisé mais qui avait échoué, périt sous les murs de Tunis au cours de son siège. En 1830, quand l'empire ottoman était manifestement en déclin et quand les Français reprenaient une expansion outre-mer (ils avaient perdu la plus grande partie de leur ancien empire colonial entre 1750 et 1815), ils prirent Alger et commencèrent à occuper et coloniser l'intérieur. Leur domination de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et de la plus grande partie du Sahara nécessita plusieurs campagnes et de longues négociations avant d'être achevée complètement en 1930. De nouveaux défis ruinèrent cet ensemble durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Aux alentours de 1962, les Français avaient évacué presque la totalité de cet espace, laissant seulement une empreinte culturelle profonde et quelques liens historiques.

Durant un siècle environ de domination coloniale en Algérie et au Sahara, les Français ont trouvé des zones géographiques relativement peu structurées politiquement. Les vastes étendus, aux populations de tribus en grande partie nomades, dispersées, à l'exception des collines et de quelques plaines, avaient besoin d'une organisation politique pour que les autorités occidentales puissent les administrer en paix et dans l'ordre. La tâche fut lourde et longue, elle demanda beaucoup d'énergie. Il n'y avait pas de frontière clairement définie entre l'Algérie et le Maroc, par exemple, dont une grande partie devait être délimitée dans le territoire du Sahara. Cette question est encore, en partie, l'objet de débats aujourd'hui. D'autres frontières au Sahara, découpées naguère par les Français, ont suscité de grands débats : telles que la frontière entre la Tunisie et la Libye, ou bien celle située entre la Libye et le Tchad. Les frontières administratives intérieures avaient été fixées et la plupart sont encore en vigueur. Mais pendant des siècles les populations de ces régions ont vécu sans ressentir le besoin de délimitations aussi précises. Elles ne sont pas encore toutes convaincues de la nécessité de cette géométrie politique. Des juristes français, tels que Maurice Flory et Philippe Husson, qui ont étudié soigneusement le droit islamique à la lumière de l'expérience française, ont conclu qu'aucun accord avec l'islam n'est aujourd'hui possible, ni ne pourrait assurer une coexistence pacifique sur la base d'une pratique occidentale.

L'absence d'un besoin de frontières spécifiques, en dépit de la nécessité inévitable de l'utilisation d'une variété de ressources localisées (pâturages, accès à l'eau, fournitures prioritaires de productions des oasis, routes de commerce…) renvoie à l'existence d'une organisation de l'espace non écrite, mais acceptée. Dans un territoire aride où tout repose sur la disponibilité en eau, les sécheresses, surtout si elles se prolongent, perturbent toute l'organisation du nomadisme et de la sédentarité. Dans les régions affectées par la sécheresse, les gens se déplacent dans les régions voisines, mieux pourvues en eau ; des heurts sanglants s'ensuivent, comme dans le Sahel au sud du Sahara

ces dernières années. Cependant cette situation est traitée comme une simple perturbation civile aussi longtemps qu'elle implique des populations qui sont toutes musulmanes, appartenant à l'*Umma*. Ces disputes sont des affaires intérieures, il ne s'agit pas de conflits internationaux. Le peuple nomade peut franchir les lignes frontières, enfreindre des accords importants, ce ne sont que des affaires internes au *Dar-al-Islam* (la maison de l'Islam). La religion et le milieu géographique contribuent, dans cette partie du monde, à se passer du besoin de frontières stables, à la façon européenne.

Un autre aspect de l'utilité des frontières apparaît quand des populations de diverses religions vivent dans le même État. L'Inde est l'exemple le plus frappant de ce type de situation. D'où l'importance attachée par les experts indiens à l'étude de l'unité politique et territoriale ou à celle de la division d'un pays pour des raisons religieuses. C'est certainement le cas le plus impressionnant d'une telle situation dans le monde moderne. T. S. Murty, un juriste distingué au service du gouvernement de l'Inde, a écrit un livre important intitulé *Frontières, un concept changeant* qui s'intéresse, à travers la littérature universitaire, aux diverses approches des problèmes engendrés par l'existence de frontières. Cela amène l'auteur à aborder beaucoup d'aspects des affaires internationales. Quels que soient leur stabilité, leur histoire et leur tracé, les frontières sont révélatrices des communautés qu'elles séparent.

Murty porte grande attention à l'influence de la religion sur la carte politique. Comment pourrait-il en être autrement pour un expert indien ? En dehors du Moyen-Orient de Jérusalem à la Mecque, l'Inde a été le principal foyer des grandes religions et sectes : le bouddhisme, l'hindouisme, la religion sikh… L'histoire indienne a été agitée de multiples façons par des conflits religieux et les populations musulmanes de l'Inde ont été au cœur de beaucoup d'entre eux. Quand le vaste empire indien constitué par les Britanniques a acquis son indépendance en 1947, l'ancienne opposition entre les deux religions dominantes, l'hindouisme et l'islam, est réapparue, ce qui entraîné le partage du territoire de l'ancien empire en trois parties. La plus grande partie a formé la nouvelle Inde alors que deux autres parties, la plus grande à l'Ouest, la plus petite à l'Est, formaient le Pakistan, puissance musulmane. D'une forme curieuse, le Pakistan, constitué de deux régions éloignées, des deux côtés de l'Inde, a reçu les deux aires peuplées majoritairement de musulmans. Depuis, le Pakistan oriental a fait sécession pour devenir l'État indépendant du Bangladesh. En dépit de l'échange des populations sur une base religieuse, l'Inde comprend encore une importante minorité musulmane (environ 11 % du total de sa population) dispersée sur son vaste territoire ; des troubles locaux parfois sanguinaires sont souvent survenus. Les tensions politiques avec le Pakistan se poursuivent et deviennent occasionnellement conflictuelles.

Comment vivre en paix avec les musulmans à l'intérieur de son propre territoire ou le long de ses frontières terrestres densément peuplées ? Cette question est un problème majeur et durable pour l'Inde. À sa frontière septentrionale, la soumettant à une pression, l'Inde a un autre état théocratique : le Tibet, dirigé par le Dalaï Lama, le principal Bouddha Vivant.

Quand la Chine annexa le Tibet, mettant le Dalaï Lama en situation précaire, ce fut Murty qui fut envoyé pour l'amener en Inde. Murty s'était spécialisé depuis longtemps dans les problèmes de la frontière himalayenne, aggravés par l'annexion chinoise du Tibet. Les contestations avec la Chine relatives à la frontière himalayenne ne pouvaient être attribuées à la religion ; elles furent causées par des questions territoriales ; mais le problème des relations avec l'islam représente à la fois un problème de politique intérieure et un problème international, ce que Murty examine soigneusement dans son livre. Murty ne peut accepter l'interprétation des juristes français, Flory et Husson, qui considèrent le droit et la tradition islamique comme trop exclusifs pour permettre une coexistence proche et pacifique. Murty, dans les années 70, souligne qu'il y a un droit international islamique bien établi et une jurisprudence musulmane qui permettent de bonnes relations avec les puissances non musulmanes. En outre, le nombre d'États musulmans s'est accru considérablement depuis la décolonisation. Ces États se comportent dans l'ensemble sur la scène internationale comme des États non musulmans ; et beaucoup de conflits sont survenus entre voisins musulmans. Le point de vue de Murty trouve essentiellement application pour la période 1945-1975. Il ne mentionne pas les difficultés surgies entre l'Inde et le Pakistan ou avec sa minorité musulmane ; mais il peut proclamer que la vie a été malgré tout possible et devrait se poursuivre pacifiquement même si des tensions peuvent occasionnellement survenir. Dans l'ensemble, Murty apporte de très solides arguments, optimistes sur ces questions. L'Inde a une grande expérience en matière de disputes territoriales qui se développent sur un terrain religieux, non seulement avec les musulmans, mais encore avec les sikh.

Les États islamiques se sont multipliés en Afrique et en Asie. Les musulmans forment également des minorités politiquement importantes, qui créent des tensions d'origine religieuse, même en Europe, à l'intérieur de divers autres États. Cela est dû à des migrations et à une renaissance religieuse de l'islam entraînant rigidité politique et expansionnisme. Il est de plus en plus difficile de coexister avec des voisins islamiques pour les chrétiens du Liban ou du Tchad, pour les Juifs en Israël, pour les Arméniens en Azerbaïdjan, pour les hindous en Inde… Aucune autre religion n'affecte, d'une façon ou d'une autre, tant de frontières. Ceci est probablement juste la manifestation actuelle d'une réaction effrénée à un monde moderne qui change rapidement et

profondément. Ce phénomène n'est certes, pas aussi dévastateur que le conflit entre musulmans et chrétiens au Moyen Âge. Des auteurs ont certainement raison d'adopter un point de vue plus optimiste sur les conflits religieux, comme Murty à propos de l'Inde. En adoptant une vision de l'histoire dans la longue durée, il semblerait que graduellement la philosophie politique de l'œcuménisme, de la tolérance religieuse, du vivre ensemble dans un système social pluraliste gagne du terrain. Les plus difficiles problèmes de frontières de notre temps semblent avoir un fondement très nettement religieux, tels que celui de l'Irlande du Nord, ou d'Israël, et même celui qui caractérise les relations entre l'Iran chiite et l'Irak sunnite. Il faut cependant reconnaître que la plupart de ces conflits ont une histoire longue, qui a créé des disparités ethniques et économiques parallèlement à la division religieuse.

Pour s'intéresser à un aspect plus pratique du problème politique relatif à la division ou à l'unification par la religion des États sur leur territoire ou dans leurs relations avec leurs voisins, il est maintenant nécessaire d'examiner la relation existant entre l'Église et l'État et ses variantes à travers le monde.

Église et État : une relation fondamentale

L'État est une institution et il en est de même pour l'Église qui représente une organisation religieuse. La relation entre ces deux institutions a varié dans le temps et dans l'espace. Souvent, mais pas toujours, il y a eu une association étroite entre les deux. Dans beaucoup de cultures anciennes, les rois ou les empereurs ont eu des attributs divins, ils étaient des dieux comme, par exemple, les Pharaons en Égypte, ou les Césars à Rome ; mais les religions dans ces lieux reconnaissaient généreusement un grand nombre de dieux siégeant dans les temples égyptiens, dans l'Olympe grec ou le Panthéon romain. Les rois hébreux à Jérusalem n'avaient pas de caractère divin, la religion étant monothéiste. Mais les rois étaient étroitement associés au Temple et écoutaient le Grand Prêtre. Dans les cités grecques, la relation entre les gouvernants et les dieux était habituellement beaucoup plus lâche, et l'assemblée du peuple avait beaucoup de pouvoirs.

Au Moyen Âge, les liens entre l'Église et l'État devinrent plus étroits. Dans le monde chrétien comme dans le monde musulman, il n'était pas question de donner des attributs divins aux gouvernants, mais ils étaient investis de leurs pouvoirs par des autorités religieuses. Charlemagne fut sacré par le Pape à Rome, de façon à restaurer proprement l'Empire d'Occident en 800, parce que

cet empire était héritier de l'Empire romain et voulait rivaliser avec l'Empire d'Orient, le byzantin, dirigé par le Basileus à Constantinople. Dans la géographie politique et religieuse fluctuante et instable de cette époque, Charlemagne avait besoin d'une autorité religieuse suprême pour le soutenir contre les Églises orthodoxes orientales, les Barbares païens du Nord et contre l'Empire maure du calife de Cordoue ; il avait également besoin d'une autorité politique régnant à Rome. Le Pape, évêque de Rome, au Saint-Siège, était la seule autorité répondant à ces deux exigences. Il pouvait déléguer le pouvoir de direction de l'Empire d'Occident et établir ses frontières.

Quand l'Empire carolingien dut être partagé entre les trois petits enfants de Charlemagne, les frontières des trois royaumes, finalement acceptées par le traité de Verdun, furent dessinées, conformément au siège d'un important évêché. La conférence de Metz réunit ainsi en 843 environ une centaine d'experts, la plupart d'entre eux étaient des hommes d'Église, qui avaient soigneusement dressé les lignes Nord-Sud. Chaque royaume qui s'étendait de la mer du Nord à la Méditerranée, avait ses propres routes transeuropéennes ainsi qu'une variété de zones climatiques, ce qui favorisait l'autosuffisance. Celui du milieu fut donné au fils aîné, Lothaire, qui, avec le titre d'Empereur garda Rome, la capitale de l'Empire. Les hommes d'Église jouèrent ici un rôle décisif dans la préparation des décisions concernant les frontières, parce qu'ils étaient les seuls à avoir les connaissances et l'autorité requises dans la société instable de l'époque.

Le calife était dans l'islam le Commandeur des croyants, alors qu'en Europe les rois étaient les défenseurs de la foi ou portaient des titres les désignant comme étroitement liés à l'Église. Cela n'empêchait pas d'éventuels conflits entre un monarque et un pape, mais ces situations se terminaient habituellement, à la période médiévale, par le triomphe du Saint-siège, comme en témoigne le pèlerinage d'un empereur germanique à Canossa ou le court essai des rois de France qui consistait à mettre la papauté, sous leur protection, à Avignon. En bref, on pourrait dire qu'il y avait une union entre l'Église et la Couronne sous la large autorité spirituelle du pape.

Quand, aux environs de la fin du XV^e^ siècle, les grandes découvertes ont amené de nouvelles terres et de nouvelles populations dans l'orbite de l'Europe, les deux premières puissances coloniales, le Portugal et l'Espagne, se sont mises d'accord sur un arbitrage du Pape Alexandre VI, qui dessina une ligne Nord-Sud au milieu de l'océan Atlantique. Celle-ci donnait au Portugal les terres situées à l'Est (Afrique, Indes orientales et Brésil) et à l'Espagne les terres situées à l'Ouest (principalement les Amériques). Les deux monarques acceptèrent la décision pontificale, d'où proviennent de nombreuses caractéristiques

de la situation politique actuelle et la carte sociale du monde (*bulle Inter cetera divina,* 1493, et *traité de Tordesillas*, 1494, entre l'Espagne et le Portugal).

Cet arbitrage célèbre marque l'apogée de l'autorité de l'Église romaine dans la fixation des frontières. La fin du XVe siècle fut une période de brassages religieux, de nouveaux mouvements critiques à l'égard de Rome, dans diverses parties de l'Europe, mais aussi de l'Inquisition en Espagne. En 1498, Savonarole fut brûlé comme hérétique à Florence. En 1508, Martin Luther fut nommé professeur de théologie à Wittenberg ; en 1520, il fut excommunié pour hérésie, mais se rebella. La Réforme se répandit : Zwingli rejoignit le mouvement à Zurich, puis en 1532 Jean Calvin prêcha la Réforme à Paris. L'année suivante, le roi d'Angleterre Henri VIII qui avait un différend avec Rome au sujet d'un divorce, institua la suprématie de la Couronne sur l'Église et mit fin à l'autorité papale en Angleterre.

Des controverses entre un prince chrétien et un pape étaient déjà survenues auparavant, défiant l'unité et l'autorité universelle de l'Église romaine. Mais au XVIe siècle le monde changeait vite et la Réforme bouleversait l'ensemble de la structure religieuse de l'Europe. Le terrain était mûr pour plus de changements et de divisions. La séparation de l'Église d'Angleterre et de Rome était un signal de première importance. En 1539, la Saxe et le Brandebourg, deux États du Saint Empire romain germanique, adoptèrent le protestantisme. En 1541, Genève devint calviniste. La période des guerres de religion s'ouvrait en Europe, divisant les États, entre eux et de l'intérieur, selon une ligne religieuse.

L'élément religieux fut fondamental dans la rébellion de la Hollande protestante contre l'Espagne catholique. De nouveaux États furent créés pour des raisons religieuses. Des frontières surgirent séparant des protestants et des catholiques romains. L'Allemagne et la France furent troublées pendant un siècle. En France, le catholicisme romain triompha de façon décisive. En Allemagne, la Guerre de Trente Ans se termina par la paix de Westphalie en 1648 : les traités s'accordèrent pour reconnaître l'indépendance de la Hollande, de la Suisse et de beaucoup d'États allemands ; ils affirmèrent aussi le principe de la religion d'État, déterminée dans chaque cas par la religion du souverain : *cujus regio illius religio*. Le but de la fameuse formule était de mettre fin, au moins pour le moment, aux conflits qui avaient ravagé une grande partie de l'Europe depuis la Réforme, et d'établir un *modus vivendi* pacifique.

En tant que principe, la formule proclamait l'union de l'Église et de l'État mais n'excluait pas la possibilité pour l'État d'accorder aux minorités la possibilité de vivre à l'intérieur de ses frontières. Elle suggérait implicitement une tolérance possible. Le pape Innocent X condamna la paix de Westphalie. Une

pluralité de religions officielles en Europe, même si elles étaient séparées par des frontières politiques, était inacceptable pour Rome.

Les traités étaient difficiles à appliquer en pratique. Qu'arriverait-il si un souverain se convertissait à une autre religion ? Les traités suggéraient que dans ce cas le prince perdait son droit de gouverner, ce qui bien sûr ne semble pas être arrivé dans de telles circonstances. Néanmoins les traités de Westphalie ont été un moment décisif ; ils ont abrogé les théories monolithiques qui avaient longtemps prévalu dans le passé. On pouvait discerner avec la paix la coexistence d'États de différentes religions. Mais en raison de l'union de l'État et de l'Église, les frontières de chaque territoire ont continué à être dessinées en fonction de la religion.

Ces règles ont progressivement évolué les siècles suivants. Les États ont eu des expériences variées à ce sujet depuis 1648 et la relation entre religion et frontières nationales s'est distendue. Les frontières ont été dessinées, de plus en plus, en fonction d'autres critères que celui de la religion dominante. À l'époque récente la religion est néanmoins encore le principal facteur qui a séparé l'Inde et le Pakistan, Israël et la Jordanie, l'Irlande du Nord et l'Eire… La religion n'est pas la seule raison importante justifiant de la séparation des territoires concernés : des facteurs ethniques, culturels, linguistiques, économiques et politiques ont été aussi à l'œuvre dans la division des territoires. Les frontières sont le résultat de beaucoup de circonstances qui varient et justifient la naissance de chaque nouvel État. Beaucoup d'entre eux sont apparus, ont été créés ou sont réapparus au XX^e^ siècle, en particulier avec la dissolution des empires, à l'intérieur et en dehors de l'Europe.

La relation entre l'Église et l'État a connu une histoire en dents de scie. La Révolution américaine a vraisemblablement été à l'origine d'un tournant décisif dans ce domaine : elle a créé une grande nation nouvelle qui depuis son origine a adhéré aux principes de la liberté religieuse et de la séparation de l'Église et de l'État. En effet l'Amérique a été une terre de refuge pour une grande diversité de peuples, beaucoup d'entre eux fuyant des persécutions religieuses. Le Massachusetts a été colonisé d'abord par des puritains, la Pennsylvanie par des quakers, le Maryland par des catholiques romains ; beaucoup plus tard l'Utah a été colonisé par des mormons. La fondation des États-Unis d'Amérique sur la côte atlantique dans les années 1770 a requis la reconnaissance de la diversité des sectes et religions de tous les Américains qui y vivaient. En fait, la plupart des colonies anglaises avaient déjà adopté des lois de tolérance accueillant avec bienveillance des colons de différentes croyances. La constitution américaine sépare l'Église de l'État.

En 1789, la Révolution française s'est développée parce que le peuple, soutenu par un groupe d'aristocrates éclairés, voulait abolir les privilèges de la

noblesse et de l'Église. L'influence politique de l'Église, qui avait été grande en France par le passé, fut temporairement éliminée au cours de la Révolution ; l'Église et l'État furent séparés. Une nouvelle relation fut établie entre eux par Napoléon, approfondie par la monarchie des Bourbons restaurée en 1814. Les monarchies européennes ont constitué une « Sainte Alliance » pour empêcher la diffusion des idées de la Révolution française. Les États formant cette alliance appartenaient à plusieurs Églises chrétiennes, incluant l'orthodoxie russe ; l'objectif était de défendre l'ordre politique traditionnel contre les nouveaux mouvements révolutionnaires. Ces mouvements continuaient néanmoins à être actifs de diverses façons. Pour préserver la paix et l'ordre, la plupart des États européens ont évolué au XIX^e^ siècle vers une plus grande tolérance religieuse, une liberté de croyance et des réformes sociales. Cette évolution s'est déroulée sans nécessairement séparer l'Église de l'État. Les Églises elles-mêmes sont devenues plus tolérantes. Cependant la France a séparé l'Église de l'État en 1905. De même la Révolution turque qui renversa le Sultan et le califat, installa un régime antireligieux dirigé par Kemal Ataturk en 1923. À Mexico, la Révolution de 1911 conduisit à un autre régime qui réduisit le rôle de l'Église.

Le rôle du facteur religieux dans le partage des espaces habités, si évident dans les siècles passés, en particulier parmi les peuples chrétiens et musulmans, a progressivement diminué d'importance depuis la fin du XVIII^e^ siècle. Il semble s'être de plus en plus mêlé à d'autres facteurs historiques, sociaux et économiques. Une nouvelle division apparut dans le monde quand la Révolution communiste russe de 1917 condamna toutes les fois religieuses pour établir en Union Soviétique la suprématie de la doctrine marxiste-léniniste athée. Cette attitude se répandit hors de l'Union Soviétique dans quelques autres pays dirigés par un parti communiste, notamment en Chine où la doctrine maoïste a dominé à partir de 1949. Le bouddhisme a été persécuté et le Dalaï Lama a quitté le Tibet lorsque la Chine a annexé ce pays. Un « rideau de fer » a divisé le monde entre pays communistes et pays non communistes, signifiant un monde plus libéral.

Conclusion

L'importance ancienne de la relation de l'Église et de l'État a perdu beaucoup de sa signification. L'absence d'une religion officielle n'empêche cependant pas l'intolérance, la discrimination et les restrictions à différentes libertés.

Cela n'empêche pas des troubles ou même des effusions de sang dans des pays habités par des peuples de différentes croyances, en particulier si cette différence coïncide avec des querelles historiques et sociales. La difficulté éprouvée par ces différents groupes à vivre ensemble peut s'accroître et atteindre un point de rupture quand d'autres circonstances, économiques ou politiques, changent ou quand se produit un réveil religieux, comme cela semble être arrivé récemment dans beaucoup de parties du monde.

Quelques nations manifestent une intolérance vis-à-vis des dissidents ou des étrangers ; d'autres non. Les frontières se sont ouvertes : les migrations internationales ont été facilitées par le progrès des techniques de transport ; les communications internationales sont devenues plus difficiles à contrôler et beaucoup plus rapides à cause des télécommunications et de la croissance des medias de masse. Pour beaucoup d'observateurs la tendance actuelle à la « globalisation », c'est-à-dire à l'unification du monde, est très forte. Pour des raisons pratiques ce développement devrait se poursuivre dans l'avenir. Certains en sont convaincus depuis les premières années de ce siècle. D'une façon générale cette prévision peut être vérifiée, mais le XX^e^ siècle a dû surmonter deux terribles guerres mondiales, des génocides, l'holocauste, les camps de concentration, des guerres régionales, des guerres civiles et des persécutions, sans parler du Rideau de Fer. Sur l'ensemble du globe, le nombre d'États indépendants et la longueur des frontières ont beaucoup augmenté. Les facteurs religieux sont restés présents, par exemple, en Inde, au Liban ou dans l'opposition entre Israël et beaucoup de pays arabes.

Toutes ces situations évoluent avec le temps, mais d'une façon difficilement prévisible. Le fondamentalisme religieux est réapparu dans beaucoup de nations. Est-ce une réaction temporaire au courant conduisant à la mondialisation ? Ou une réaction correspondant au bouleversement de l'ancien ordre social, en particulier dans les relations familiales ? L'ancienne chronique chinoise sur les conséquences de la rapidité du changement socio-économique, le Yantie-lun (81 av. J.-C.), pourrait presque s'appliquer à notre temps.

La leçon qui peut être tirée des pages précédentes est que les croyances peuvent jouer un rôle de diverses façons dans le partage des États et dans le fait d'assurer ou de troubler leur paix externe ou interne. La religion est une composante fondamentale d'une culture nationale ou régionale et de la structure sociale. Souvent quand une culture ou le système social changent, l'organisation religieuse du lieu et du peuple changent aussi. Celle-ci ne suit pas nécessairement l'évolution sociale, et le rôle de la religion dans la société locale peut être modifié. Le rôle des Églises subit des changements périodiques dans la plupart des régions ; l'union ou la désunion au sein d'une communauté religieuse semblent être influencées par beaucoup de facteurs de

nature séculière. Les attitudes changeantes envers diverses religions au Japon peuvent en donner un exemple intéressant.

Le Japon a une religion officielle : le shintoïsme qui confère un caractère divin à l'empereur. La dynastie impériale descend, dit-on, du Soleil ; l'empereur était traditionnellement considéré comme un dieu par son peuple. Seul l'actuel empereur ne souhaite pas être traité comme tel. Chaque Japonais a le devoir de visiter au moins une fois dans sa vie le sanctuaire shinto le plus sacré, *Ise*, qui en 1980 reçut environ sept millions de pèlerins. Au XVII^e^ siècle, lorsque les premiers Portugais vinrent au Japon, ils amenèrent avec eux des ordres missionnaires, notamment des Jésuites. Le succès de ces missionnaires chrétiens fut grand et inquiéta le gouvernement japonais. Les shoghuns Tokugawa expulsèrent les étrangers du Japon, fermèrent le pays aux gens venant de l'extérieur, permettant seulement la résidence de Chinois et de commerçants hollandais sur deux petites îles. La religion chrétienne fut interdite et punie de mort. L'isolement du Japon, dû à l'origine à des raisons religieuses, a duré 200 ans sous les Tokugawas jusqu'à ce que, dans les années 1850, il s'ouvre à nouveau sur l'extérieur, sous la pression de flottes étrangères et qu'en 1868 l'empereur Meiji abolisse le shogunat et lance la modernisation et la libéralisation du Japon. Les Japonais obtinrent alors la liberté de religion et de culte. Il est même acceptable pour un Japonais d'appartenir à plusieurs religions en même temps ; beaucoup sont à la fois shintoïstes et bouddhistes, quelques-uns peuvent être aussi chrétiens. Une telle liberté n'est accordée par aucune religion officielle autre que le shintoïsme.

Le cas du Japon suscite réflexion. Les religions occidentales sont exclusives les unes par rapport aux autres. La situation est différente au Japon et en Chine qui représentent ensemble un cinquième de l'humanité. Néanmoins la fermeture des frontières du Japon a pendant longtemps été provoquée par des considérations religieuses dans une ère où la prédominance de la religion catholique aurait pu mettre en danger l'indépendance spirituelle de la société japonaise. Les croyances et les politiques évoluent en fonction des circonstances. Il y a quelque part en Asie une ligne ou une zone qui sépare les peuples : à l'Est les plus tolérants ou les plus pluralistes en matière de croyances religieuses, et à l'Ouest les plus exclusifs ou monothéistes. Cette ligne de partage suit peut-être les crêtes de l'Himalaya et la grande muraille de Chine. On doit aussi se souvenir que l'isolement du Japon fut décrété au XVII^e^ siècle pour empêcher l'Église catholique romaine d'acquérir une influence politique dans un pays shintoïste.

La religion a été à travers les âges un puissant facteur de division. Le récent conflit entre les Azéris et les Arméniens, qui a presque fait voler en éclats l'Union soviétique, est un cas de figure. Dans le passé immédiat le différend

territorial dans la région du Karabakh en Azerbaïdjan a semblé en être la cause. Mais les racines de ce conflit sont beaucoup plus profondes et anciennes : l'empire byzantin utilisait le petit État arménien vassalisé comme pilier de la défense de la frontière de la Byzance chrétienne en Asie Mineure, contre les vagues déferlantes des Turcomans musulmans, il y a plus de mille ans, comme l'ont rappelé les historiens de Byzance. Le Professeur Dimitri Obolensky, étudiant les zones frontières byzantines, constate que la religion a toujours été une composante fondamentale de la culture. Le fait que cette dernière ait souvent recouvert les frontières politiques témoigne de situations où la tolérance a régné, permettant à différentes religions de coexister sous différentes souverainetés ; mais de telles situations étaient plus souvent instables que le contraire.

En parlant de l'actuel conflit arméno-azéri, un journal britannique a dit, en janvier 1990, que les Arméniens méritaient d'être soutenus « non pas parce qu'ils sont chrétiens mais parce que ce sont des êtres humains qui sont menacés ». Assurément ce devrait être le principe de base des États-nations les mieux établis et sécurisés ; c'est une question de morale internationale. Mais il peut arriver que quelques pays se sentent totalement en sécurité. Chacun se sent menacé de quelque façon, même les États-Unis par la puissance des fusées soviétiques ou par l'éventualité de la coupure de ses importations de pétrole.

Un autre conflit frontalier moderne vient à l'esprit : le conflit entre Israël et les pays arabes. Les Juifs ont eu leur propre territoire, avec une existence plus ou moins indépendante pendant plus de mille ans, au cours des temps bibliques, depuis Moïse jusqu'à la conquête romaine. Quelque dix-neuf siècles plus tard, en 1948, ils ont obtenu un état national en Palestine, la Terre Promise. Les frontières de l'État d'Israël ont été définies et corrigées depuis 1949 en fonction des résultats des actions militaires et des négociations avec les États voisins. C'est en 1989 seulement que la frontière avec l'Égypte a été reconnue par ce voisin du Sud. Les autres frontières sont seulement des limites issues d'armistices. La grande majorité des États arabes n'ont pas reconnu l'État d'Israël qui, entouré par tant d'États hostiles, a de bonnes raisons de se sentir menacé. Sa population est venue là pour des raisons religieuses, puisqu'il a été créé comme terre de refuge pour les Juifs, persécutés en d'autres terres, en raison de leur religion.

Le peuple de religion juive a été discriminé ou menacé, et souvent son territoire a été conquis par les forces militaires écrasantes des puissances environnantes de religions différentes. Pendant dix-neuf siècles, les Juifs, privés de territoire national, ne se sont pas sentis concernés par les problèmes de frontières. Ils ont été souvent entassés dans des ghettos, dont les limites

avaient été tracées par les autorités dominant les territoires où ils se trouvaient. Ailleurs et à d'autres époques, ils ont vécu au sein d'autres peuples avec des droits plus ou moins égaux. Le problème de la définition et de la sécurité des frontières pour les Juifs n'est apparu qu'avec la fondation de l'État d'Israël en 1949. Depuis lors, entouré par un nombre beaucoup plus significatif de musulmans, qui n'ont jamais accepté la perte même d'un petit territoire de l'*Umma* de l'Islam, les Israéliens de religion juive se sont sentis très menacés et obligés d'entretenir des forces de défense pour maintenir leur sécurité. Lorsque, après la guerre de 1967 et aussi celle du « Yom Kipour » en 1973, ils ont acquis et ont conservé la ligne de frontière du Jourdain et la mer Morte à l'Est, ils ont senti que, d'une certaine façon, ils avaient retrouvé, par la volonté de Dieu, les terres qui avaient été les leurs dans les temps bibliques. Le territoire d'Israël après 1967 correspondait plus exactement à la Terre Sainte qui selon leur religion avait été promise aux Juifs.

Les lignes frontières bien délimitées n'étaient pas habituelles dans les temps anciens sur les terres bibliques. L'allégeance de leurs habitants à un roi ou à la religion, et parfois à des sortes de dieux, déterminait l'appartenance de la terre. Aujourd'hui les Israéliens, appartenant à une culture occidentale, qui ont établi leur souveraineté nationale, sont en conflit avec une masse écrasante d'États-nation arabes qui n'ont jamais reconnu complètement leur État-nation. Les puissances musulmanes semblent encore croire que l'Islam doit récupérer des terres que des populations et une souveraineté islamiques ont auparavant détenues. Leur attitude peut nous rappeler le refus des califes arabes d'accepter le royaume de Jérusalem créé par les croisés au Moyen Âge.

En 1952, j'ai écrit dans de précédentes publications que les principales barrières cloisonnant le monde étaient dans les esprits des peuples. Un politologue distingué me dit que cela signifiait pour lui que la géographie ne jouait aucun rôle dans le domaine politique. Il commettait une grande erreur. Les croyances sont influencées et occasionnellement modifiées par de nombreux facteurs : sociaux et économiques, religieux et culturels, techniques et démographiques. Chacun d'entre eux a sa propre distribution et orientation géographique. Les interactions entre ces facteurs peuvent être comprises seulement grâce à une bonne connaissance de la géographie régionale et mondiale. La diversité du monde et des peuples semble extraordinaire. Citons Hamlet : « Il y a plus de choses dans le Ciel et sur la Terre, Horatio, qu'il n'y en a de rêvées dans ta philosophie ». C'est peut-être le sens de cet essai sur les relations entre le phénomène religieux et les frontières internationales.

Références bibliographiques

Une très bonne étude des frontières est le livre cité de T. S. Murty, *Frontiers a changing concept*, New Delhi, Palit and Palit, 1978.

Voir aussi :

J. R. V. Prescott, *Political Frontiers and Boundaries*, London, Allen & Unwin, 1987.

Jean Gottmann, *La politique des États et leur géographie*, Paris, Armand Colin, 1952.

Jean Gottmann, « The political partitioning of our world : an attempt at analysis », *World Politics*, Princeton, N. J., July 1952, IV, 4, pp. 512-519.

Jean Gottmann, « Les Frontières et les Marches », in H. Kishimoto (ed.), *Geography and its Frontiers*, Bern, Kummerly & Frei, 1980, pp. 53-58.

Roman Ghirshman, *L'Iran, des origines à l'Islam*, Paris, Payot, 1951, réédition augmentée 1976.

Yantie-lun ou Dispute sur le sel et le fer, Intr. Georges Walter, Paris, Lanzmann & Seghers, 1978.

Owen Lattimore, « The Frontier in history », in *Studies in Frontier History*, Oxford University Press, London, 1956, pp. 469-91.

Sur la question particulière des frontières entre chrétiens et musulmans voir :

Maurice Flory, « La notion de territoire arabe et son application au problème du Sahara », in *Annuaire Français de Droit International*, 1957, n° 3, pp. 73-91.

Philippe Husson, *La question des frontières terrestres du Maroc*, Paris, 1960.

Dimitri Obolensky, « Byzantine Frontier Zones and Cultural Exchanges », in *Actes du XIV^e^ Congrès International des Études Byzantines*, Bucarest, Academici Romania, 1974, tome I, pp. 303-313.